

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

D'AUBIN

Séance du 22 septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt deux septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal d'AUBIN, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de M. Jean-Claude GRANIER, Maire.

Etaient présents : MM. Jean-Claude GRANIER – Bernard FABRE – Mme Aurélie MOULY – M. Jérôme LOZANO (arrivé au point n° 2) - Brigitte CUESTA – M. Philippe AUPETIT – Mme Maryline SALVAN – M. Maurice COUDERC – Mmes Catherine RAYNAL - Marie-Laure FARACO – Alexandra DAUSSE – MM. Sébastien FONTAINE – Ambdillah BACAR - Gérald RIVIERE – Mme Charlène CUESTA – M. Bernard AUGIER – Mmes Christine TEULIER - Michèle PLEINECASSAGNE – Michèle MACALUSO – M. Laurent ALEXANDRE.

Procurations : M. Lionel AULANIER à M. Jean-Claude GRANIER,
Mme Agnès GARROUSTE à Mme Maryline SALVAN,
Mme Laura HERNANDEZ-FARJARDO à M. Bernard FABRE.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Charlène CUESTA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Dénomination et numérotation des voies de la Commune d'AUBIN.

Monsieur le Maire rappelle qu'une Commission aidée par le SMICA a travaillé sur la dénomination et la numérotation des voies de la Commune d'AUBIN.

Après plusieurs réunions de travail sur ce dossier, les plans ont été présentés à la Commission Travaux-Environnement-Urbanisme le 8 juillet 2026.

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

La dénomination des voies communales et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire en elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L. 2213.28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des Services Publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

OUI cet exposé,

Le Conseil Municipal,

VU le Code des Collectivités Publiques et notamment son article L. 2121.30 – Version en vigueur depuis le 23 février 2002 – modifié par la Loi n° 2022.217 du 21 février 2022 -Art 169.II – Le Conseil Municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation.

Les Communes mettent à disposition les données relatives à la dénomination des voies et la numérotation des maisons et autres constructions dans le cadre de la mise à disposition des données de référence prévues à l'article L. 312.4 du Code des relations entre le public et l'Administration.

Les modalités d'application du présent article sont fixées par Décret en Conseil d'Etat.

Le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale prescrite par le Maire.

Après avoir délibéré,

DECIDE la création des voies et place ci-dessous :

ALLEE DES WAGONNETS	IMPASSE DES CHEVREUILS	ROUTE DE CAMPARGUE
ALLEE DU BROUAL	IMPASSE DES COURTINES	ROUTE DE LA CROIX DE L'EVANGILE
ALLEE DU MUSEE	IMPASSE DES ECOLIERS	ROUTE DE LA CROIX DE LALANDE
ALLEE GEORGES MOUSTAKI	IMPASSE DES EPICEAS	ROUTE DE LA RIVIERE
AVENUE DE COMBES	IMPASSE DES ESCURES	ROUTE DE LA SOULIERE
AVENUE DE CRANSAC LES THERMES	IMPASSE DES FEUILLANTINES	ROUTE DE LAVERGNE
AVENUE DE DECAZEVILLE	IMPASSE DES GLAIEULS	ROUTE DE PELAUPE
AVENUE DE MONTBAZENS	IMPASSE DES GENETS	ROUTE DE POUX
AVENUE DE VIVIEZ	IMPASSE DES HAUTS FOURNEAUX	ROUTE DE RUFFIES
AVENUE DU COLONEL FABIEN	IMPASSE DES HIBISCUS	ROUTE DES ANCIENNES FORGES
AVENUE EDMOND GINESTET	IMPASSE DES HOUILLERES	ROUTE DES ESCABRINS
AVENUE JULES CABROL	IMPASSE DES JONQUILLES	ROUTE DU BANEL
AVENUE SERGE MESONES	IMPASSE DES MINEURS	ROUTE DU CHÂTEAU DU PLEGAT
CHEMIN DE BAROUILLET	IMPASSE DES MYOSOTIS	ROUTE DU FAU
CHEMIN DE CANTARANNE	IMPASSE DES NOISETIERS	ROUTE DU MOULIN A VENT
CHEMIN DE LA FAGE	IMPASSE DES PAPILLONS	ROUTE DU MOULIN DU FAU
CHEMIN DE LA GARRIGAL	IMPASSE DES PENSEES	ROUTE DU SICOL
CHEMIN DE LA VAYSSE	IMPASSE DES PEUPLIERS	RUE ALARY
CHEMIN DE LESTANG	IMPASSE DES POMMIERS	RUE ALBERT MAURS
CHEMIN DE PARPAILLOU	IMPASSE DES PRES	RUE ALPHONSE DAUDET
CHEMIN DES BARAQUES	IMPASSE DES TOURNESOLS	RUE ANDRE CLOT
CHEMIN DES CHARS	IMPASSE DES TULIPES	RUE BRASSAT
CHEMIN DES COQUELICOTS	IMPASSE DES VIGNES	RUE DE CERONS
CHEMIN DES FOUGERES	IMPASSE DU BANCOUREL	RUE DE LA BUENHE
CHEMIN DES MARRONNIERS	IMPASSE DU BATTUT	RUE DE LA CASTILLE
CHEMIN DU CAYLA	IMPASSE DU BOIS NOIR	RUE DE LA REVELLE
CHEMIN DU FORT	IMPASSE DU CAMMAS	RUE DE LUNELLE
CHEMIN DU FOURNOL	IMPASSE DU CHATEAU	RUE DELSHENS
CHEMIN DU GENERAL ALBINUS	IMPASSE DU CHEVREFEUILLE	RUE DES ARTISANS
CHEMIN DU HAMEAU	IMPASSE DU CLOT	RUE DES AUBEPINES

CHEMIN DU PONT	IMPASSE DU CROL	RUE DES BLEUETS
CHEMIN DU TREBOUL	IMPASSE DU DESERT	RUE DES BRUYERES
CHEMIN DU VIGNAL	IMPASSE DU DENTAL	RUE DES CHATAIGNIERS
CHEMIN RUAU DE RULHE	IMPASSE DU FOND	RUE DES FLEURS
IMPASSE BEAUREGARD	IMPASSE DU GITE	RUE DES GRANDS CHENES
IMPASSE BEAUSEJOUR	IMPASSE DU MANOIR	RUE DES MAGNOLIAS
IMPASSE BESSIERES	IMPASSE DU MEMORIAL	RUE DES MARGUERITES
IMPASSE BONES LES ROSES	IMPASSE DU MOULIN DE COUFFIGNAL	RUE DES ROSIERS
IMPASSE BORIS VIAN	IMPASSE DU MUGUET	RUE DU 14 JUILLET
IMPASSE CAPITOUL	IMPASSE DU PARC	RUE DU 19 MARS 1962
IMPASSE CANTESER	IMPASSE DU PATURAGE	RUE DU 4 SEPTEMBRE
IMPASSE CLEMENT ADER	IMPASSE DU PLEGAT	RUE DU TABARIN
IMPASSE CLAUDE MONET	IMPASSE DU PLEGATOU	RUE EDOUARD VAILLANT
IMPASSE CROIX DU BROUAL	IMPASSE DU POUGET	RUE EMMANUEL BRUNE
IMPASSE DE AGARD	IMPASSE DU PRUNUS	RUE FREDERIC MISTRAL
IMPASSE DE BUONES	IMPASSE DU PUECH DE SEGUY	RUE GEORGE SAND
IMPASSE DE DUC	IMPASSE DU PUECH GUILLET	RUE HENRI MATISSE
IMPASSE DE FORCEFAVE	IMPASSE DU PUECH SEC	RUE JEAN COCTEAU
IMPASSE DE GAMELE	IMPASSE DU PUIITS	RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU
IMPASSE DE LA CAPELIE	IMPASSE DU RAIL	RUE JULES FERRY
IMPASSE DE LA CHENERAIE	IMPASSE DU RIOU MORT	RUE JULES VERNE
IMPASSE DE LA COLLINE	IMPASSE DU ROCHER	RUE LAMOURIES
IMPASSE DE LA DECOUVERTE	IMPASSE DU SOLEIL	RUE LASSALLE
IMPASSE DE LA FORET	IMPASSE DU TERRIL	RUE MARTIAL PLEINECASSAGNE
IMPASSE DE LA GAILLARDIE	IMPASSE DU TRABOSC	RUE MURAT
IMPASSE DE LA GOUZINIE HAUTE	IMPASSE DU TRAVERS	RUE NOUVELLE
IMPASSE DE LA MARJOLAINE	IMPASSE DU VIADUC	RUE PIERRE DE COUBERTIN
IMPASSE DE LA MENUISERIE	IMPASSE DU VIGNIER	RUE ROBERT EROLES
IMPASSE DE LA PENDARIE	IMPASSE DURAND	RUE TRAVERSIERE
IMPASSE DE LA PLANCONIE	IMPASSE EUGENE DELACROIX	RUELLE CHARLES BAUDELAIRE
IMPASSE DE LA PLANCONIE HAUTE	IMPASSE FRANCOIS COGNE	RUELLE COURTE
IMPASSE DE LA PLAINE	IMPASSE GEORGES BRASSENS	RUELLE D ALBIN
IMPASSE DE LA POUDRIERE	IMPASSE GRES	RUELLE DE LA GOUZINIE
IMPASSE DE LA SABATIE	IMPASSE JACQUES PREVERT	RUELLE DE LA SOURCE
IMPASSE DE LA TARDIVIE	IMPASSE LA BORIE	RUELLE DE LA TOUR
IMPASSE DE LA TREILLE	IMPASSE LE COLOMBIER	RUELLE DE LA VALSEYRIE
IMPASSE DE LA VALSAYRIE	IMPASSE LOUISE MICHEL	RUELLE DE LA VOIE DOUCE
IMPASSE DE L'EGLISE	IMPASSE LOUIS ARAGON	RUELLE DES CLAIES
IMPASSE DE L'ENNE	IMPASSE LUCIE AUBRAC	RUELLE DES ENTRAYGUETTES
IMPASSE DE L'IGUE	IMPASSE MARIE CURIE	RUELLE DU CAROUSSEL
IMPASSE DE L'INDUSTRIE	IMPASSE OLYMPE DE GOUGES	RUELLE DU GUA
IMPASSE DE LASCOURS	IMPASSE PAUL GAUGUIN	RUELLE DU MAS
IMPASSE DE MALECOURSE	IMPASSE PERRIER	RUELLE DU MINERAI
IMPASSE DE MONTERGOUS	IMPASSE ROBERT FABRE	RUELLE DU MONTET
IMPASSE DE PEYROLLES	IMPASSE SIMONE VEIL	RUELLE DU RUISSEAU
IMPASSE DE PUECHMEJA	IMPASSE YVES MONTAND	RUELLE DU TUNNEL
IMPASSE DE SAUGUIERES	PLACE ADOLPHE SEGALA	RUELLE ETIENNE DOLET
IMPASSE DES ABEILLES	PLACE FERRER	RUELLE HENRI BARBUSSE
IMPASSE DES ATELIERS	PLACE FONDIEU	RUELLE JEAN MARAIS
IMPASSE DES BICHES	PLACE JEAN JAURES	RUELLE JEANNE SEPTFONDS
IMPASSE DES CAMPANULES	PLACE MONTEIL	RUELLE LOUIS NIEL
IMPASSE DES CERISIERS	PLACE DU PARC URBAIN	RUELLE MARCEL PROUST
IMPASSE DES CHAMPS	PLACE SAINT BLAISE	RUELLE PAUL VALERY
IMPASSE DES CHENES	RD840	SQUARE ROBERT DEGOS

DECIDE que le système de numérotation choisi par la Commune est le système métrique.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre l'arrêté réglementaire avec le détail de la numérotation.

La présente délibération est approuvée à la majorité moins 5 voix contre.

Ainsi fait et délibéré en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération Transmise à la Sous-Préfecture le **24 septembre 2026**.

Publiée ou Notifiée le **24 septembre 2026**.

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire.

La Secrétaire,



Charlène CUESTA



Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Claude GRANIER